

LANTENAY INFOS JUIN 2014

Le mot du Maire

En ce début d'été, de nombreux projets sont en cours sur la commune. Certains ont démarré avec du retard (fontaine, logement La Poste), d'autres viennent d'être lancés. Nous avons signés avec l'agence d'ingénierie du Conseil général de l'Ain un accord d'assistance pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement et de réfection du réseau d'eau potable. Les travaux devraient commencer fin 2015-début 2016. Grâce au désendettement de la commune, une bonne partie du financement pourra se faire sur le budget général afin de ne pas d'en limiter l'impact sur les factures d'eau.

Nouvelle équipe municipale

Suite aux élections de mars dernier, voici la liste des membres élus au conseil municipal.

Hervé LEROY (Maire), Anthony PERTREUX (premier adjoint), Olivier ADAMOWICZ (deuxième adjoint), Denis BRUNET, Stéphane GILGENKRANTZ, Jacques MARCHAS, Jean-Pierre MIALON, Chantal PELLEGRINI, Florence RONDOT, Alain SAVRE, Aurélie GUILLOT – SUDAN.

Eau - Assainissement

L'agence d'Ingénierie de l'Ain a réalisé une pré-étude du projet, portant sur ses aspects techniques et financiers.

L'étude a été réalisée pour 312 EH (Équivalent-Habitant), et le scénario retenu pour l'assainissement est celui du raccordement d'une partie du réseau (bassin versant nord de la commune) sur la station d'épuration d'Outriaz, en raison de son coût moindre. L'autre bassin versant sera envoyé vers la nouvelle station (filtre à roseaux) créée au « TREMBLAY ».

Concernant les conséquences financières :

- Elles ont été volontairement surévaluées, en envisageant les hypothèses les moins favorables à la commune (difficultés techniques, conditions de prêt peu favorables ...).
- L'estimation de l'impact sur les factures d'eau et d'assainissement a été calculée en faisant l'hypothèse que l'intégralité du coût des travaux serait répercutée sur ces factures, alors que la commune a la possibilité de faire subventionner le budget eau - assainissement par le budget général, ce qui lui permettra de prendre à sa charge une partie des coûts.
- La Communauté de Communes du Haut Bugey (CCHB) est sur le point de prendre la compétence Assainissement ; elle prendra donc à sa charge le coût de la station d'épuration ainsi que celui de la construction du réseau d'assainissement après la dernière habitation raccordée.

Pour ces raisons, les montants facturés aux utilisateurs seront moins importants que ceux annoncés dans l'étude ; ils donnent cependant un ordre d'idée de la charge financière qui sera supportée par la commune et les utilisateurs.

Projet	Total à la charge de la commune, une fois les subventions déduites (HT)	Tarification au m ³				Montant de la facture, pour une consommation de 120 m ³	
		Actuellement		Estimation future		Actuellement	Estimation future
		Abonnt	Prix au m ³	Abonnt	Prix au m ³		
Station d'épuration	123 750 €						
Assainissement Réseau	576 725 €	0 €	0,85 €	35 €	2,29 € (HT)	102 €	325,40 €
Eau potable Réseau	814 400 €	31,50 €	1,20 €	140 €	6,10 € (HT)	175,50 €	905,60 €

Il est rappelé les points importants suivants :

- Les subventions auxquelles la commune peut prétendre, qui représentent près de 50 % du coût total du projet, ne peuvent être accordées que pour des opérations non réglementaires (c'est-à-dire non obligatoires). Si la commune recevait, avant l'appel d'offre, une lettre de mise en demeure exigeant la construction d'un réseau d'assainissement, elle perdrait ces subventions. Attendre davantage serait donc faire courir un grand risque aux finances de la commune.
- Si elle n'entreprend rien pour rénover son réseau d'eau potable, des pénalités seront appliquées à la commune de la part de l'Agence de l'eau.
- En l'absence d'assainissement collectif, il peut être exigé des habitants qu'ils mettent aux normes leur système d'assainissement individuel, entièrement à leurs frais, ce qui représenterait sur la durée un coût au moins égal à celui qu'ils auront à régler pour l'assainissement collectif.

Sentier botanique



Les panneaux de l'arborétum sont installés ; il reste à réaliser le balisage et à poser le panneau informatif au départ du sentier, près du hangar. Un fascicule décrivant la totalité des plantes rencontrées le long de ce sentier en fonction des saisons sera mis en vente fin juin au prix de 15 €, à l'intention des personnes intéressées. Nous invitons la population à découvrir le sentier en famille lors d'une belle journée ensoleillée.

Travaux

La rénovation de la salle de bain du logement de la poste est terminée.

Les travaux de rénovation de la fontaine ont enfin démarré.

Les panneaux indicateurs ont été réalisés et posés par l'employé communal Hervé BRUNET.

Réforme des rythmes scolaires (semaine de 4 jours ½)

1) Horaires de l'accueil périscolaires

Izenave : Lundi et Jeudi, de 15h à 16h30

Lantenay : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 9h00, et Vendredi de 15h30 à 16h30

Outriaz : Mardi de 15h55 à 16h20, et Vendredi de 15h à 16h25

2) Activités proposées

Chaque semaine, les enfants de chaque école pourront bénéficier d'une séance de musique, arts plastiques, théâtre, animée par l'école d'art et musique de Nantua (1h30 pour Izenave et Outriaz, 1h pour Lantenay). Les autres séances seront occupées par des activités diverses conduites par des bénévoles et des animateurs professionnels ; des contacts ont été pris et des réponses sont attendues.

3) Gratuité la première année

Lors de l'année scolaire 2014/2015, les activités proposées ne seront pas payantes pour les parents. Les trois communes partageront les frais au prorata du nombre d'élèves inscrits.

4) Garderie le mercredi après-midi

Une prestation sera proposée par le biais d'un forfait annuel de 440 € (quel que soit le nombre de jours et d'heures auxquels l'enfant sera gardé), payable en 10 fois. L'horaire sera de 11h30 à 18h30. L'inscription et le premier paiement devront être effectués avant la fin juin. Un recensement des familles intéressées sera effectué prochainement. En cas de nombre insuffisant d'inscriptions, les communes se réservent le droit d'annuler le service ; les chèques seront alors restitués.

Listes électorales

Pour pouvoir voter sur la commune, il faut soit y être résident, soit y payer des impôts.

Lorsque des personnes sont radiées de la liste électorale de Lantenay, ce n'est pas à l'initiative de la commune mais à celle de la commission électorale.

Infos pratiques

- Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :

Lundi 14 H 00-18 H 00

Mercredi 8 H 00 -12H 00

Vendredi 8 H 00 - 12 H 00 et 14 H 00 – 19 H 00.

N° de téléphone du secrétariat : 09 65 14 76 47

Courriel : mairiedelantenay@wanadoo.fr

- Nous rappelons que les personnes souhaitant recevoir par courriel les comptes rendus de conseil municipal et d'autres informations (exemple : alerte gendarmerie) peuvent s'inscrire à mairiedelantenay@wanadoo.fr.

- La bibliothèque municipale est ouverte tous les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois de 15 H 00 à 16 H 00. Il est possible de commander des ouvrages auprès de la Bibliothèque Départementale de Prêt (<http://lecture.ain.fr>) et de les retirer à la bibliothèque de Lantenay.

- Site de covoiturage dans l'Ain : <http://covoiturage.ain.fr/>

- La tonte des pelouses est autorisée aux jours et horaires suivants :
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 08 H 00 à 12 H 00 et 14 H 00 à 19 H 30
Le samedi de 09 H 00 à 12 H 00 et 15 H 00 à 19 H 00
Les dimanches et jours fériés de 10 H 00 à 12 H 00.

- La commune organise des achats groupés de fuel domestique pour obtenir un tarif intéressant. Inscription avant le 20 juin.

- Tennis Club de la Combe du Val : La nouvelle saison est sur le point de commencer pour le TCCV.

Le TCCV compte désormais 78 adhérents ce qui regroupe plus de 30 familles sur la Combe du Val.

L'association a organisé samedi 24 mai une journée tennis - détente qui a permis à quelques 18 joueurs de se rencontrer sur les courts de tennis et de partager un moment très convivial autour d'un barbecue.



TARIFS donnant accès aux 2 courts de tennis du club pour une année

- Adulte à partir de 18 ans : 30 €
- Adolescent de 12 ans à 17 ans : 20€
- Enfant de moins de 12 ans : 15€
- Couple : 50€
- Famille : 70€

Les inscriptions pour la saison 2014-2015 sont ouvertes.

STAGE

Un stage de tennis, ouvert à tous et à tout niveau, sera organisé du 7 au 11 juillet. Il sera encadré par un moniteur diplômé d'état.

Pour tout renseignement, contacter :

Guillaume Herbaux (Président) au 06 85 67 12 87

Joëlle COMBE (Trésorière) au 06 16 05 77 50

Grégory BERTHET BONDET (Secrétaire) au 06 03 91 76 28

Par mail tccv.tennis@gmail.com.